

## VI – ANNEXES :

## ANNEXE I : Tableau des orientations

Orientations	Documents d'urbanisme ou projets d'aménagement concernés					
	Tout document	SCOT	PLU	CC	Projets d'aménagement	Projet individuel
Encourager les communes à se doter d'un document d'urbanisme	oui	oui	oui	oui	---	---
recenser les besoins réels de logements	oui	oui	---	---	---	---
Réduire la consommation de l'espace	oui	oui	oui	oui	Oui	oui
Mettre en œuvre les outils réglementaires de gestion et de protection des espaces agricoles et naturels périurbains : la ZAP et le PAEN	oui	oui	oui	oui	---	---
Assurer un équilibre entre espaces ruraux et urbains dans les documents de planification	oui	oui	oui	---	---	---
Remettre en état et revaloriser les friches industrielles, les délaissées urbains et les terrains ayant fait l'objet de fouilles archéologiques avant de consommer de nouveaux espaces	---	oui	---	---	Oui	oui
Intégrer le schéma de desserte forestière et les contraintes liées à la circulation des engins agricoles dans les documents d'urbanisme	---	oui	---	---	---	---
Réduire la consommation d'espace due au développement de l'urbanisation	oui	oui	oui	oui	Oui	oui
Réaliser un diagnostic agricole détaillé de la commune	---	---	oui	oui	---	---
Privilégier le zonage A pour les espaces à vocation agricole en tenant compte des besoins de l'agriculture et de son évolution	---	---	oui	oui	---	---
Orienter le choix des zones à aménager sur les terrains dont l'impact sur l'agriculture, la forêt et l'environnement est faible	---	oui	oui	oui	---	---
Favoriser la protection appropriée des espaces boisés par le classement en EBC dans les PLU	---	---	oui	oui	---	---
Favoriser la gestion et la protection des autres milieux naturels dans les PLU et CC	---	---	oui	oui	---	---
Optimiser l'utilisation des zones d'activités réservées avant d'en créer de nouvelles	---	---	---	---	Oui	---
Élaborer un référentiel de la gestion économe et durable de l'espace	---	---	---	---	Oui	---
Encourager les habitats collectifs	---	---	---	---	Oui	---
Encourager la gestion intégrée de la faune sauvage et l'amélioration de la qualité de ses habitats	---	---	---	---	Oui	---
Améliorer la cohabitation entre les agriculteurs et les néo-ruraux	---	---	---	---	---	oui

## ANNEXE II : Cahier des charges des éléments de diagnostic agricole

### **Le diagnostic agricole local, un outil nécessaire à l'élaboration des documents d'urbanisme**

Les diagnostics réalisés par les bureaux d'études font souvent défaut sur la partie agricole et ne permettent pas d'appréhender les conséquences des projets communaux sur les exploitations. En effet, l'analyse se limite souvent à une simple lecture du recensement général agricole ce qui ne permet pas la connaissance précise des exploitations agricoles et leurs perspectives d'évolution et d'avenir.

Pourtant depuis la loi d'orientation agricole de 2006, le volet agricole du diagnostic a été rendu obligatoire pour l'ensemble des documents d'urbanisme.

Jusqu'ici, seules les chambres d'agriculture ont réalisé des enquêtes complètes permettant d'appréhender les enjeux agricoles indispensables à la préparation des documents d'urbanisme.

C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture de l'Eure recommande aux communes d'être très vigilantes dans la rédaction de leur cahier des charges et d'y intégrer les composantes suivantes pour disposer de données agricoles actualisées, pouvoir en dégager les enjeux et s'orienter vers un projet communal respectant les grands principes de protection de l'activité agricole.

- Recensement de toutes les exploitations agricoles sises dans la commune, localisation précise et identification des usages des bâtiments d'exploitation (stockage, stabulation, logement de fonction, annexes, etc).
- Analyse des différents systèmes d'exploitation présents (élevage, polyculture-élevage, céréaliculture, maraîchage, pépiniéristes...).
- Surfaces gérées par les exploitations communales mais également les exploitations venues des communes voisines, statut respectif (location/propriété)
- Contraintes des exploitations (exploitations soumises au règlement sanitaire départemental, exploitations soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement, plans d'épandages, mesures agri-environnementales type Contrat d'Agriculture Durable)
- Problèmes locaux (identification des sièges enclavés ou semi enclavés dans les secteurs urbanisés, flux de circulation des engins agricoles)
- Prospective (projet des agriculteurs, perspectives de développement, pérennité des exploitations)

La Chambre d'Agriculture de l'Eure a développé depuis 2003 une méthodologie spécifique, basée sur la concertation locale qu'elle a déclinée sur 150 communes. Elle se tient à la disposition des collectivités pour les aider à rédiger leur cahier des charges et construire leur méthodologie.

### ANNEXE III : Valeur agronomique des sols et potentiel agricole

**Valeur agronomique des sols :** Globalement, la valeur agronomique d'un sol se traduit par sa structure, sa texture et la présence ou la richesse en éléments nutritifs des plantes qui s'y trouvent (plantes naturelles ou cultivées). La détermination précise de ces caractéristiques fait l'objet des analyses approfondies en laboratoire. Mais elles peuvent être détectées directement sur le terrain par des spécialistes avertis.

**Potentiel agricole :** Atouts et faiblesses de l'agriculture dans une zone considérée (commune, canton, agglomération, pays, département, région...) : valeur agronomique des sols, conditions écologiques, types d'activités agricoles (élevage, cultures dominantes ou spécifiques...), infrastructures appropriées pour les exploitations (en amont et en aval de la filière), environnement économique, social et commercial propice (main-d'œuvre qualifiée, possibilités de transformation et d'écoulement des produits et sous-produits), impact sur les milieux naturels, soutien des pouvoirs publics (incitations financières, mesures législatives et réglementaires...)...

En d'autres termes, on entend par potentiel agricole, un ensemble d'indicateurs croisés :

- utilisation agricole (cultures, prairies, jachères),
- rôle dans le fonctionnement de l'exploitation agricole (ex. une prairie ou un point d'eau à côté d'un bâtiment d'élevage sont nécessaires au bon fonctionnement d'une exploitation),
- valeur agronomique,
- intérêt général d'une parcelle (plan d'épandage de boues issues de stations d'épuration),
- intérêt environnemental ou paysager (parcelle liée à un contrat d'agriculture durable),
- exploitation support à des enjeux économiques spécifiques (expérimentation, cultures sous contrat).

## ANNEXE IV : Charte de bon voisinage entre agriculteurs et néo-ruraux

### Exemple de charte de bon voisinage du département du Lot-et-Garonne

#### Nous, « on se respecte ... »

-en faisant connaissance, je découvre le métier de mon voisin.  
-je respecte mon entourage, autrement dit je ne suis pas seul au monde...  
-s'il y a un problème, cela ne sert à rien de s'énerver. De toute façon il faut trouver une solution.

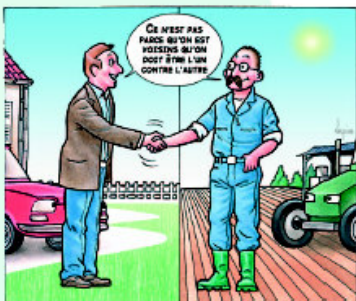
#### Etre bien ensemble

#### Enfin, ce n'est pas compliqué

Nos enfants jouent au rugby dans la même équipe. On se retrouve à la fête de l'école. On se voit régulièrement à la boulangerie... Autant être en bons termes, d'autant plus qu'entre voisins on peut se rendre des services.

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement.

Rien n'est pire que de s'ignorer. Se connaître permet de se comprendre.



La Chambre d'Agriculture et l'ensemble des Maires du Lot-et-Garonne sont heureux de porter à votre connaissance cette Charte de Bon Voisinage, marque de cordialité et de convivialité à la vie de nos campagnes.

Le Président de la  
Chambre d'Agriculture  
MICHEL de LAPEYRIERE

Le Président de  
l'Amicale des Maires  
ALAIN VEYRET



## Charte Bon Voisinage

#### Pourquoi une charte de bon voisinage ?

Traditionnellement espace à vocation purement agricole, depuis ces 10 dernières années, la campagne est devenue un lieu qui attire de nouveaux habitants originaires des villes. Le paysage change, les agglomérations s'étalent, les habitations se disséminent, amenant aussi une certaine revitalisation du monde rural.

Cependant la méconnaissance des activités et des obligations, d'une part des agriculteurs et d'autre part des « néo-ruraux », peut conduire à des incompréhensions, voire même à des conflits.

Il faut comprendre que la campagne est avant tout un lieu de travail et qu'il est bon, avant de s'installer, de connaître les activités agricoles qui y sont pratiquées, tant sur les aspects positifs que sur les désagréments possibles.

L'objectif de la « Charte de bon Voisinage » est de rappeler quelques principes de cordialité, toujours utiles lorsque surviennent des litiges de part et d'autre.



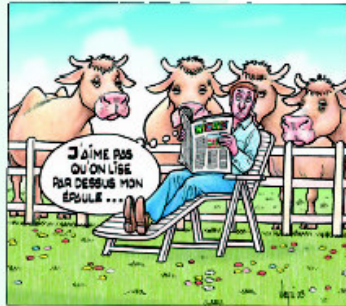
Pour vous aider, la Chambre  
d'Agriculture est à votre service.  
Tél : 05 53 77 83 83  
Service « Territoires »

## **Mieux se connaître, pour mieux vivre ensemble**

« Etre à la campagne », c'est le rêve que caressent de plus en plus de citadins : les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages jalonnent les promenades à pied ou à vélo, on se détend en jardinant, il y a aussi les parfums de foins coupés, les fleurs, les bons produits du potager ou du voisin agriculteur...

Oui mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait...! En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié avant tout au travail.

Certains seront tentés de protester, de prendre leur plus belle plume pour se plaindre... Plutôt que d'en arriver là, il faut intégrer le fait que vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citadins. Pour les premiers, la campagne est un lieu d'activité professionnelle exercée depuis plusieurs générations, pour les seconds c'est un nouveau mode de vie synonyme de tranquillité.



## **Aux questions que le citadin se pose....**

« Mais que fait-il sur son tracteur toute la journée et même le week-end ? Qu'est-ce qu'il applique sur ses cultures ? Je vais me renseigner pour savoir si c'est normal ? Pourquoi met-il un masque ? Est-ce dangereux ? D'où vient cette odeur ? Qu'est-ce que c'est ? ça va durer longtemps ? ».

## **Voici les réponses que donne l'agriculteur...**

« A l'automne, je laboure puis je prépare une terre fine pour mes semis et quelquefois je fais un peu de poussière... J'épands du fumier ou du lisier, c'est bon pour mes sols, c'est naturel même si ça ne sent pas toujours très bon.

Le printemps et l'été il m'arrive de traiter, mais le moins possible. Comme dans votre jardin, il y a toujours des maladies et des insectes. La réglementation est aujourd'hui très sévère : pas n'importe quel produit, pas n'importe quand, pour différentes raisons (la santé des gens, les abeilles...), pas non plus à n'importe quelle dose, et puis surtout pas quand il y a trop de vent ou quand il pleut pour ne pas polluer ou risquer d'en envoyer chez le voisin.

Ma tenue ? c'est ma protection pour éviter de respirer du produit par accident. Et puis, sans arrosage mes fruits, mes légumes et mon maïs ne donnent rien, surtout dans nos régions. D'ailleurs vous le savez bien ! Est ce que vous n'arrosez pas votre jardin tous les jours ?

Aux mois de Juin et Juillet, il y a les moissons, et là je peux être amené à travailler la nuit pour mettre la récolte à l'abri. Pour mon voisin, qui lui est éleveur, c'est tous les jours tôt le matin et tard le soir, 365 jours par an. Enfin, en été il y a la récolte des fruits, puis du pruneau, et à l'automne les vendanges et la récolte du maïs à livrer.»

## **Pour bien s'entendre... quelques principes**



### **Le citadin : « moi, j'arrive... »**

- avant de me décider à aménager, je me renseigne sur la proximité d'activités agricoles qui pourraient me déranger. Je m'installe en connaissance de cause.
- je suis à la campagne, les routes sont étroites, je fais encore plus attention à ma vitesse.
- je ne cueille pas les fruits et légumes dans les champs des agriculteurs.
- en promenade, je marche sur le côté du champ et je ferme les clôtures.
- je ne touche pas au matériel.
- je tiens mon chien en laisse pour ne pas effrayer le troupeau.
- en un mot, je respecte le travail de l'agriculteur.

### **L'agriculteur : « moi, je travaille... »**

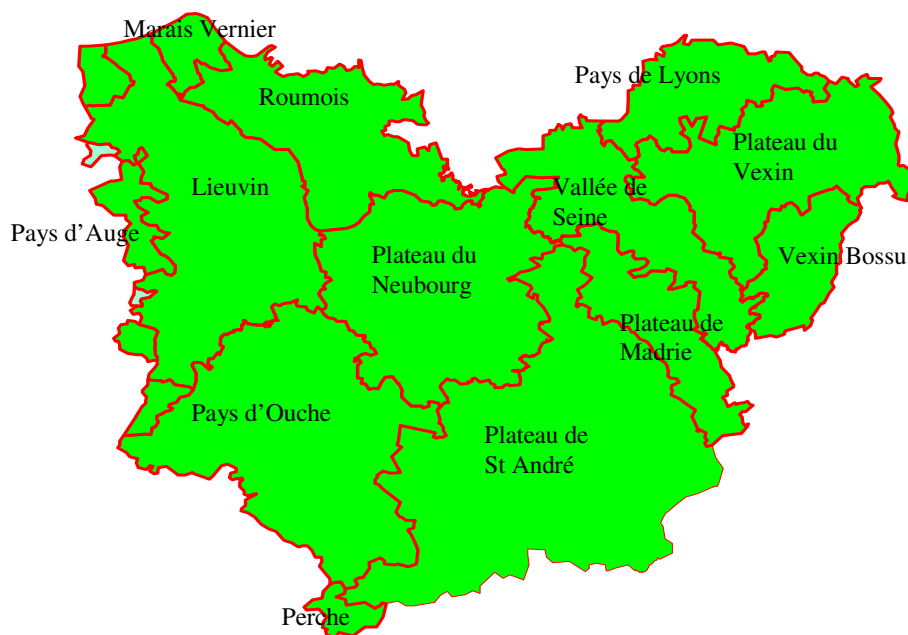
- je travaille en respectant la réglementation.
- je fais mon possible pour diminuer les désagréments, notamment le week-end.
- si je ne peux éviter de faire un bruit inhabituel (moissons tardives par exemple...), je vais prévenir mon voisin.
- lorsque j'épands du fumier, j'évite de le faire trop près des habitations et je l'enfouis le plus rapidement possible.
- lorsque je traite mes cultures, je le fais si possible en dehors des week-end et je tiens compte des vents dominants.
- lorsque j'emprunte les routes de campagne avec des engins agricoles encombrants, je prends toutes les précautions pour éviter les accidents.



## ANNEXE V : Les petites régions agricoles de l'Eure

(Source : DDAF-Eure)

Le département de l'Eure est divisé en 13 petites régions agricoles de tailles inégales dont huit sont situées intégralement sur le département et cinq sont le prolongement de régions extérieures.



### **Le Roumois (052)**

Situé au nord-ouest, c'est une zone vallonnée de 48.000 ha recouverte d'une couche épaisse de limons et qui bénéficie d'un climat régulièrement humide. L'élevage autrefois dominant est en perte de vitesse. La Superficie toujours en herbe qui a été divisée par 2 en 20 ans occupe aujourd'hui 1/3 de la SAU contre 2/3 de terres labourables. La superficie moyenne des exploitations est de 85 ha.

### **Le Lieuvin (077)**

Situé à l'ouest, c'est un plateau riche aux limons épais s'étendant sur 78.000 ha. Il a conservé 40% de sa SAU en herbages, mais la STH a néanmoins été divisée par 2 en 20 ans. La taille moyenne des exploitations est de 80 ha.

**Le Marais Vernier (051)**

Petit territoire de 7.000 ha situé au nord-ouest en bordure de la Seine, le Marais Vernier constitue une des plus grandes tourbières françaises. Il reste une région où l'élevage domine (60% de la SAU en prairies). La taille moyenne des exploitations est 90 ha.

**Le Pays d'Auge (353)**

Située à l'ouest, c'est une zone de transition de 18.000 ha entre la haute et la basse Normandie. Région encore bocagère, elle bénéficie d'un climat humide et doux. La STH a moins baissé que dans les autres régions de l'ouest du département. On y trouve encore 60% de la SAU en prairies. La taille moyenne des exploitations est de 80 ha.

**Le Pays d'Ouche (352)**

Situé au sud-ouest sur 86.500 ha, il est constitué d'un sol peu profond où domine l'argile à silex. L'imperméabilité du sol provoque une humidité excessive en hiver et une grande sensibilité à la sécheresse en été. On y trouve encore d'importants massifs forestiers sur près d'un tiers de sa surface. Autrefois dominé par l'élevage, 75 % de la SAU est aujourd'hui dédiée aux terres labourables. La taille moyenne des exploitations est de 95 ha.

**Le plateau du Neubourg (078)**

Au cœur de l'Eure, c'est un plateau de 71.000 ha recouvert de limon qui est une des régions les plus riches du département. La grande culture y domine avec 90% de terres labourables dans la SAU. La surface moyenne des exploitations est de 105 ha.

**Le plateau d'Evreux- St André (079)**

Situé au sud, c'est un vaste plateau crayeux de 127.000 ha recouvert d'argile à silex. Il est dominé par la grande culture avec 90% de terres labourables dans la SAU. La bordure ouest comprend des massifs forestiers qui couvrent 20% de la surface totale. La surface moyenne des exploitations est de 115 ha.

**Le Perche (351)**

Situé à l'extrême sud du département, c'est une petite excroissance de 3.900 ha d'une région largement extérieure au département. 90% de la surface est consacrée à la culture. La surface moyenne des exploitations est de 115 ha.

**Le plateau de Madrie (080)**

Etroit plateau de 26.000 ha situé entre le cours inférieur de l'Eure et la vallée de la Seine. Il est composé de formations tertiaires avec du sable du côté de la Seine et de formations quaternaires avec du limon du côté de l'Eure. On y trouve 90% de terres labourables. La surface moyenne des exploitations est de 110 ha.

**La vallée de la Seine (332)**

Territoire de 41.000 ha aux alluvions récentes, l'agriculture y occupe moins de 25 % de la surface avec très peu de prairies et des cultures maraîchères de plein champ. La surface moyenne des exploitations est de 70 ha.

**Le Vexin normand (044)**

Situé au nord-est sur 53.000 ha, il fait partie d'un ensemble de sols (au nord de la Seine) où l'argile à silex recouvre de larges surfaces. Il est occupé principalement par de grandes exploitations pratiquant la culture. La surface moyenne des exploitations est de 130 ha.

**Le Vexin bossu (330)**

Au sud du Vexin Normand, il occupe 19.000 ha dans le département et se prolonge en Ile de France. Le relief y est plus tourmenté que dans le Vexin Normand et les terres y sont moins riches. Les terres labourables occupent plus de 90% de la SAU. La surface moyenne des exploitations est de 150 ha.

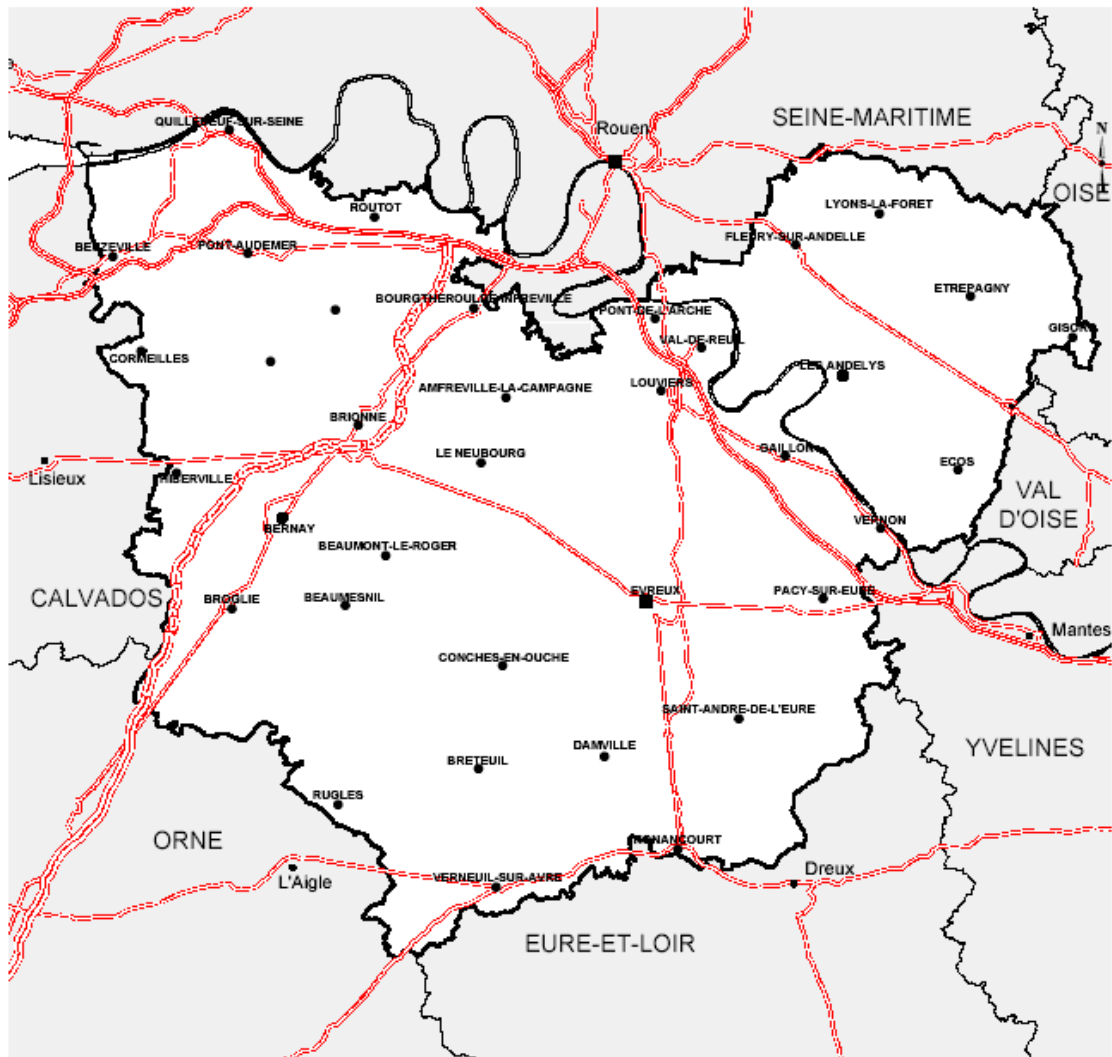
**Le Pays de Lyons (050)**

Située à la limite de la Seine Maritime sur 26.000 ha, c'est la région la plus boisée du département avec près de 40% de bois et forêts. L'élevage qui occupait une surface égale à celle des cultures il y a cinquante ans, n'occupe plus que 25% de la SAU aujourd'hui. La surface moyenne des exploitations est de 120 ha.



## ANNEXE VI : Cartes et graphiques

## Le département de l'Eure



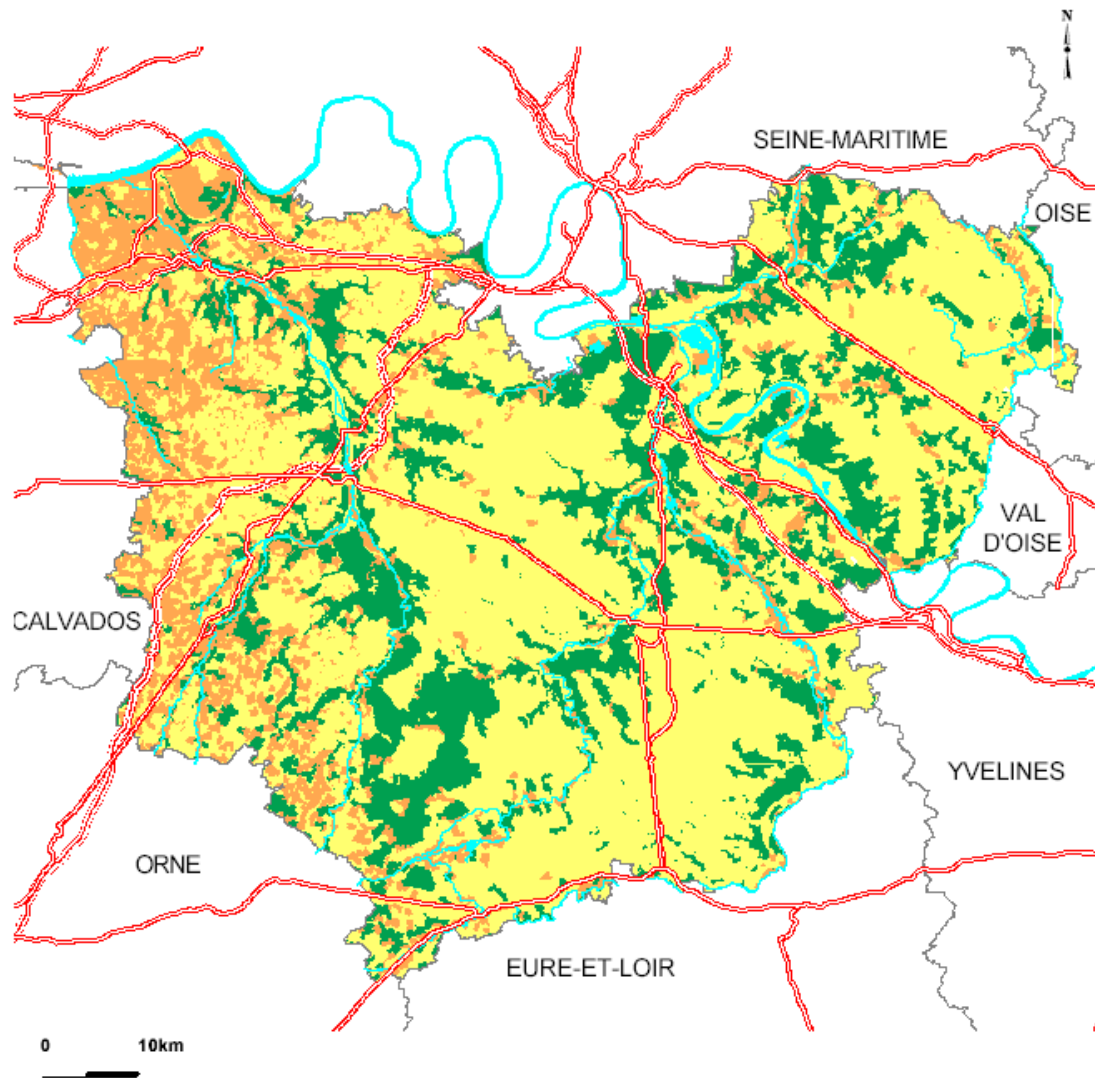
0 10km

- |   |                     |   |                   |
|---|---------------------|---|-------------------|
| ■ | Préfecture          | — | Autoroutes        |
| ● | Sous Préfecture     | — | Routes nationales |
| • | Chef lieu de canton |   |                   |

Cartographie issue de BD CARTO ©  
IGN-PARIS-1999  
Autorisation n°43-90030

D.D.E. de l'Eure - janvier 2006  
Service Aménagement du Territoire et Environnement

Les paysages du département de l'Eure



Cartographie issue de BD CARTO ©  
IGN-PARIS-1999  
Autorisation n°43-90030

- Plateaux
- Bocage
- Forêts

D.D.E. de l'Eure - janvier 2006  
Service Aménagement du Territoire et Environnement  
Source : Corine Land Cover 2000

## Les communautés de communes et d'agglomération

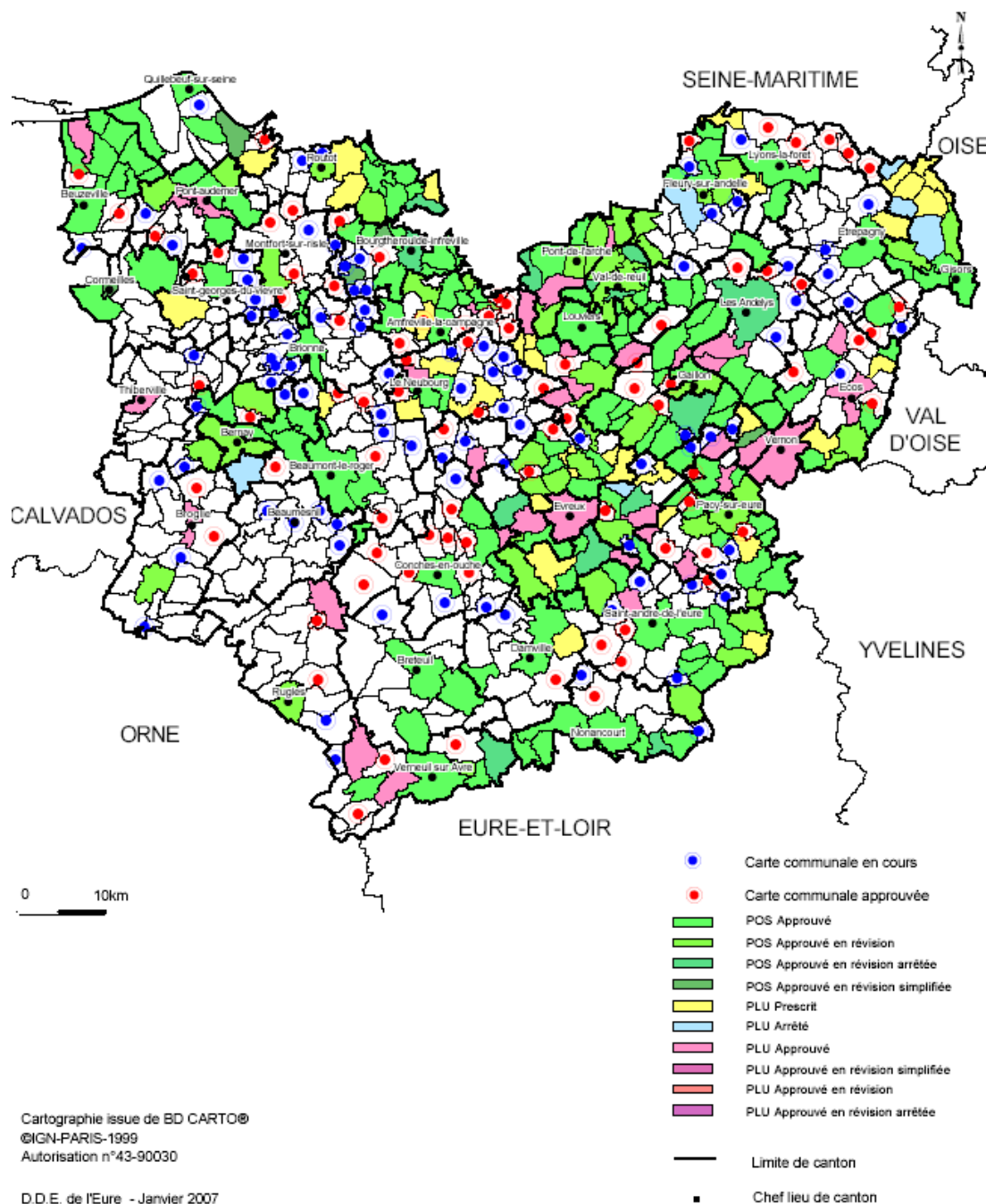


Cartographie issue de BD CARTO ©  
IGN-PARIS-1999  
Autorisation n°43-90030

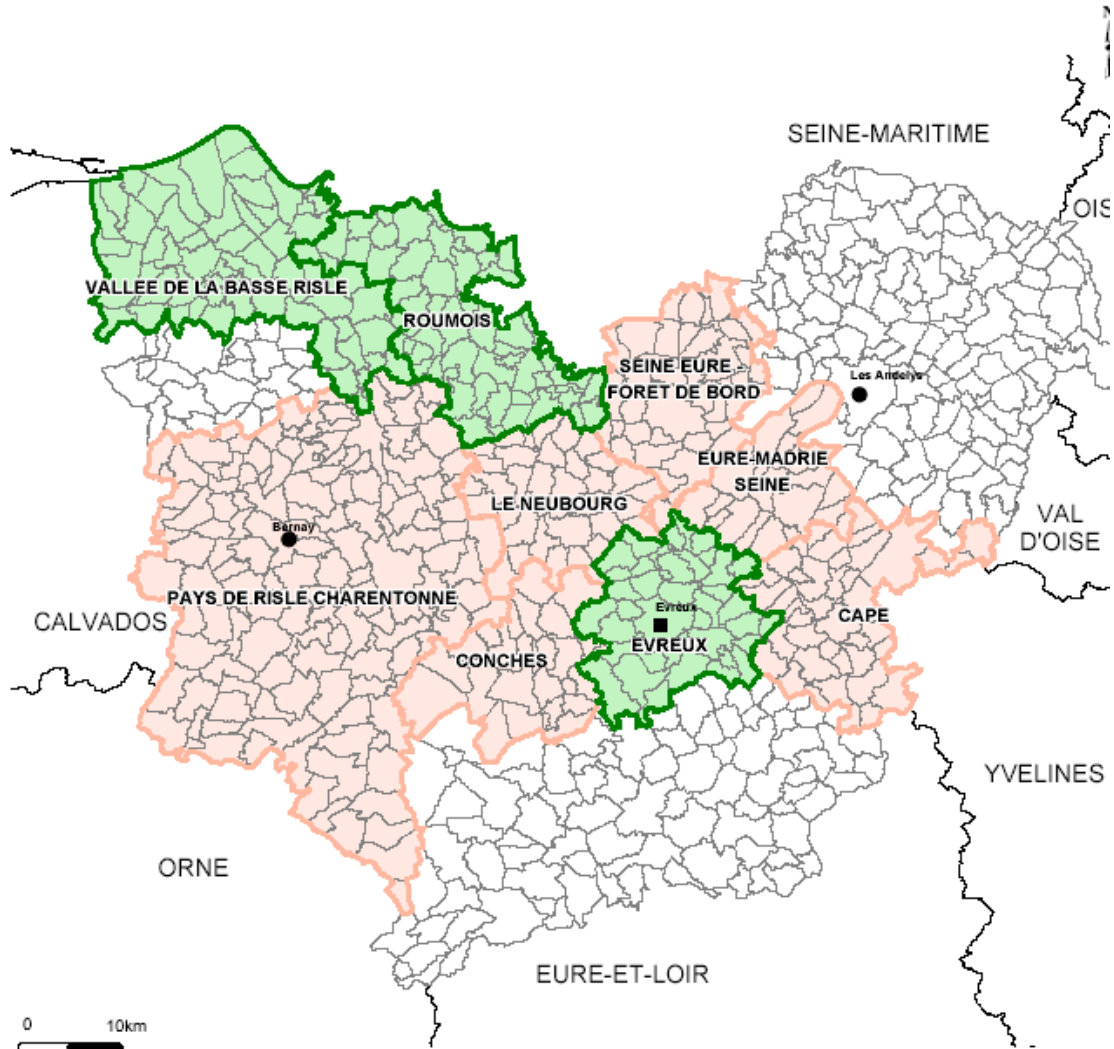
D.D.E. de l'Eure - Janvier 2007  
Service Aménagement, Urbanisme, Habitat et Développement durable

— Limite de canton



### ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME AU 1er Janvier 2007



**Les Schémas de cohérence Territoriale ( SCOT ) et Schémas Directeurs (SD)  
dans le département de l'Eure**



- Préfecture
- Sous Préfecture

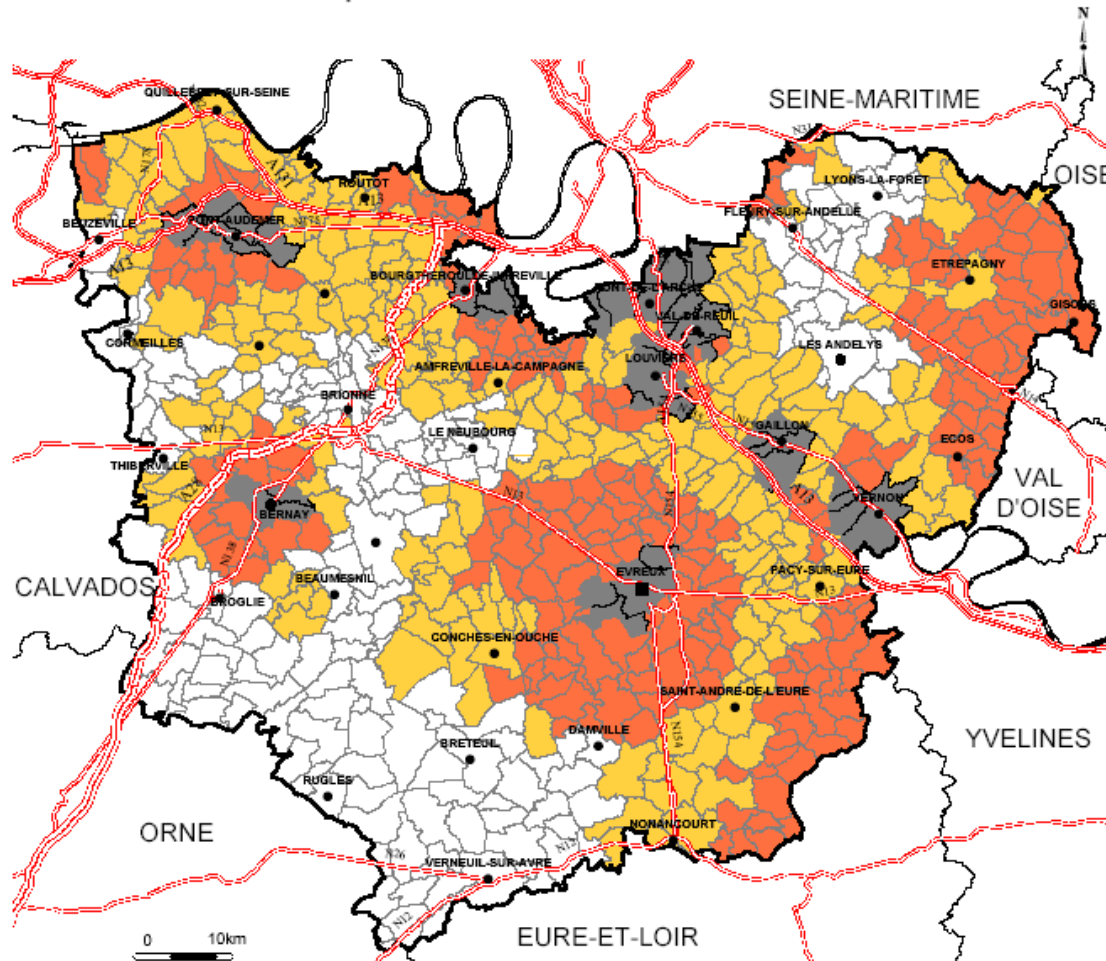
-  SCOT ou SD approuvé
-  SCOT publié

Cartographie issue de BD CARTO®  
©IGN-PARIS-1999  
Autorisation n°43-90030

D.D.E. de l'Eure - Mai 2006  
Service Aménagement du Territoire et Environnement



### Les aires urbaines du département de l'Eure en 1999



L'Aire urbaine est :  
un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave,  
constitué par un pôle urbain, et par une couronne périurbaine  
formée de communes rurales ou d'unités urbaines dont  
au moins 40% de la population résidente ayant un emploi  
travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par  
celui-ci.

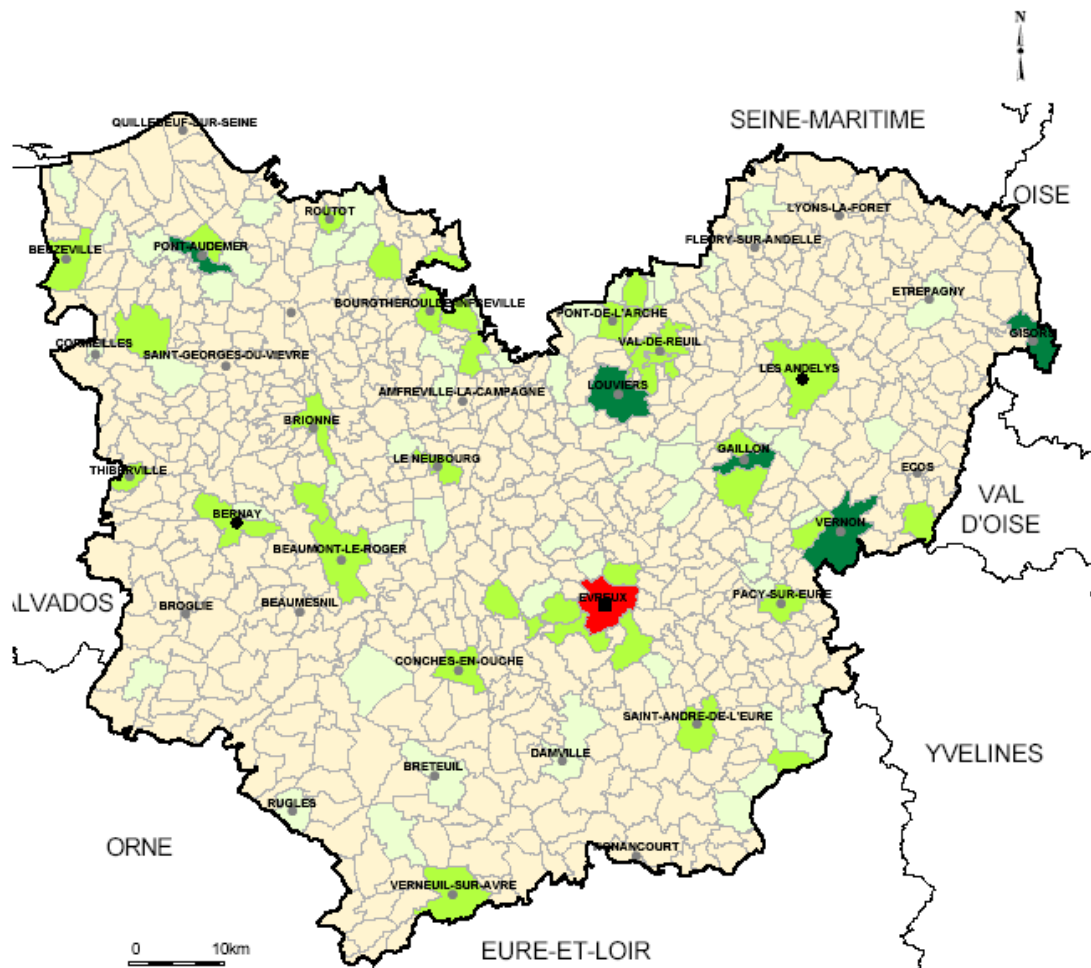
Cartographie issue de BD CARTO ©  
IGN-PARIS-1999  
Autorisation n°43-90030

Source : INSEE RGP1999

D.D.E. de l'Eure - janvier 2006  
Service Aménagement du Territoire et Environnement

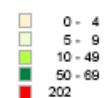
- Préfecture
- Sous Préfecture
- Chef lieu de canton
- Autoroutes
- Routes nationales
- POLE URBAIN
- COMMUNES MONOPOLARISEES
- COMMUNES MULTIPOLARISEES
- ESPACE A DOMINANTE RURALE

## MOYENNE ANNUELLE DES CONSTRUCTIONS NEUVES DE 1996 A 2005



- Préfecture
- Sous Préfecture
- Chef lieu de canton

Nombre moyen de logements commencés sur 10 ans

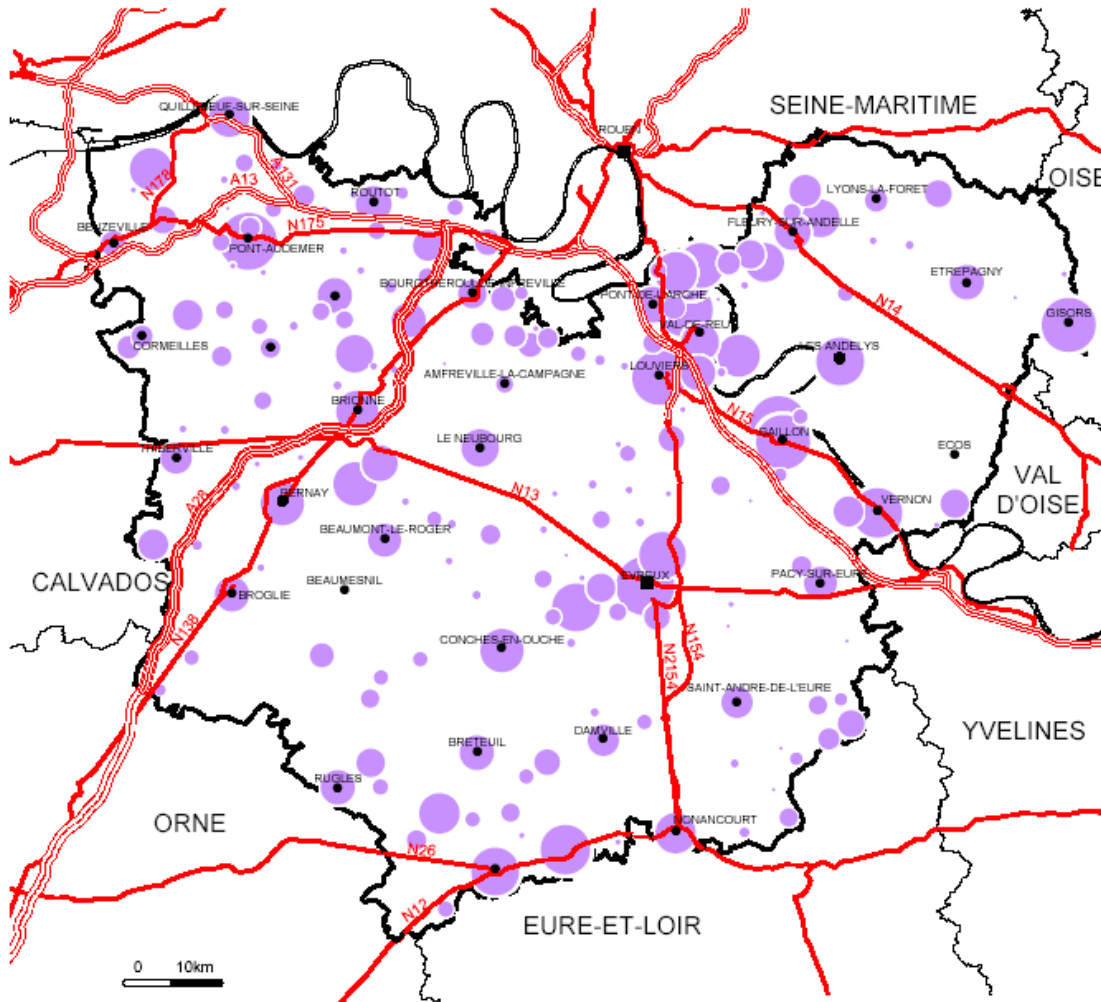


Cartographie issue de BD CARTO ©  
IGN-PARIS-1999  
Autorisation n°43-90030  
D.D.E. de l'Eure - Juin 2006  
Service Aménagement du Territoire et Environnement

Sources : DRE Haute Normandie-SITADEL

# LE PARC SOCIAL

PARC HLM AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2005



- Préfecture
- Sous Préfecture
- Chef lieu de canton
- ==== Autoroutes
- Routes nationales

Pourcentage de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ( hors Val de Reuil)



Cartographie issue de BD CARTO ©  
IGN-PARIS-1999  
Autorisation n°43-90030

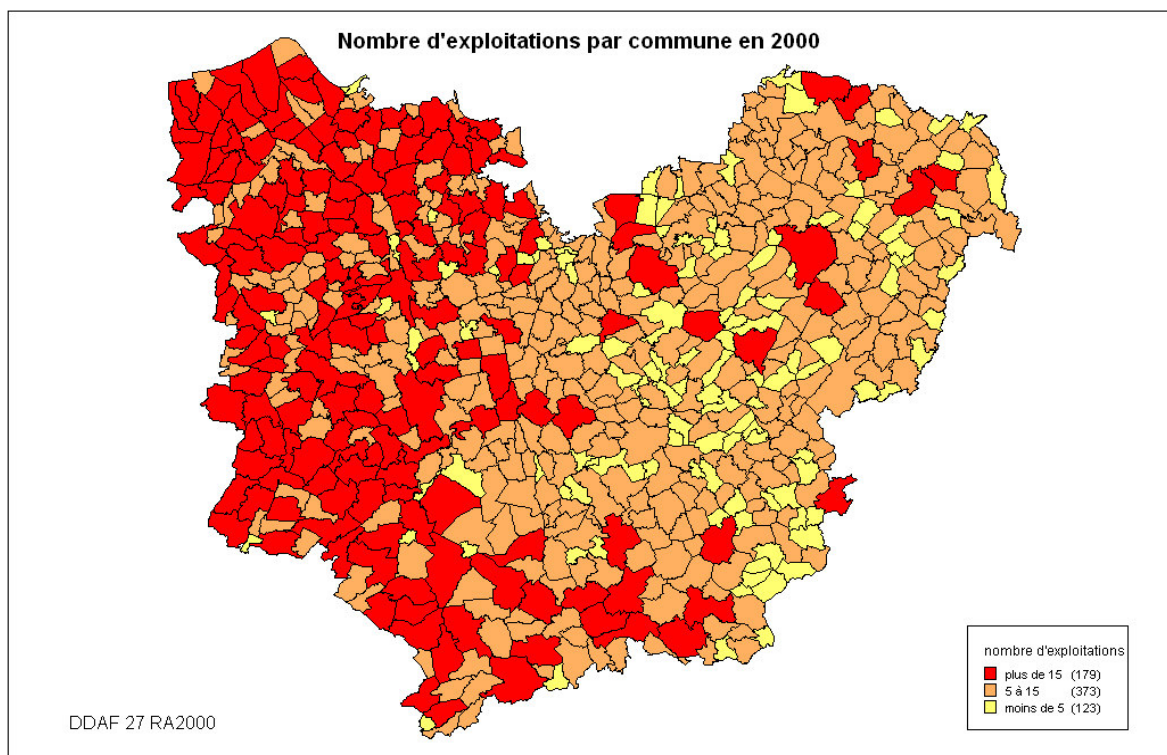
Sources : EPLS-DRE Haute Normandie, INSEE-RGP99

D.D.E. de l'Eure - Juin 2006  
Service Aménagement du Territoire et Environnement

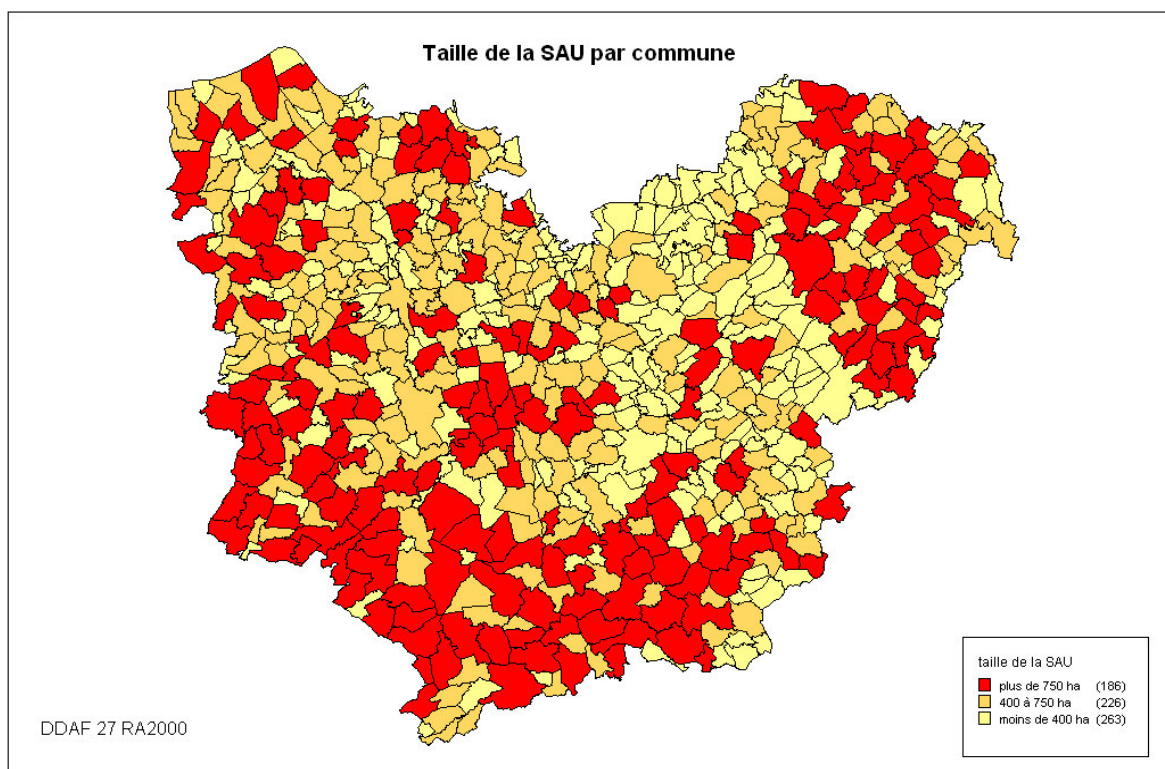
Val de Reuil = 84,3%  
le pourcentage important de Val de Reuil ne peut être représenté sur la carte

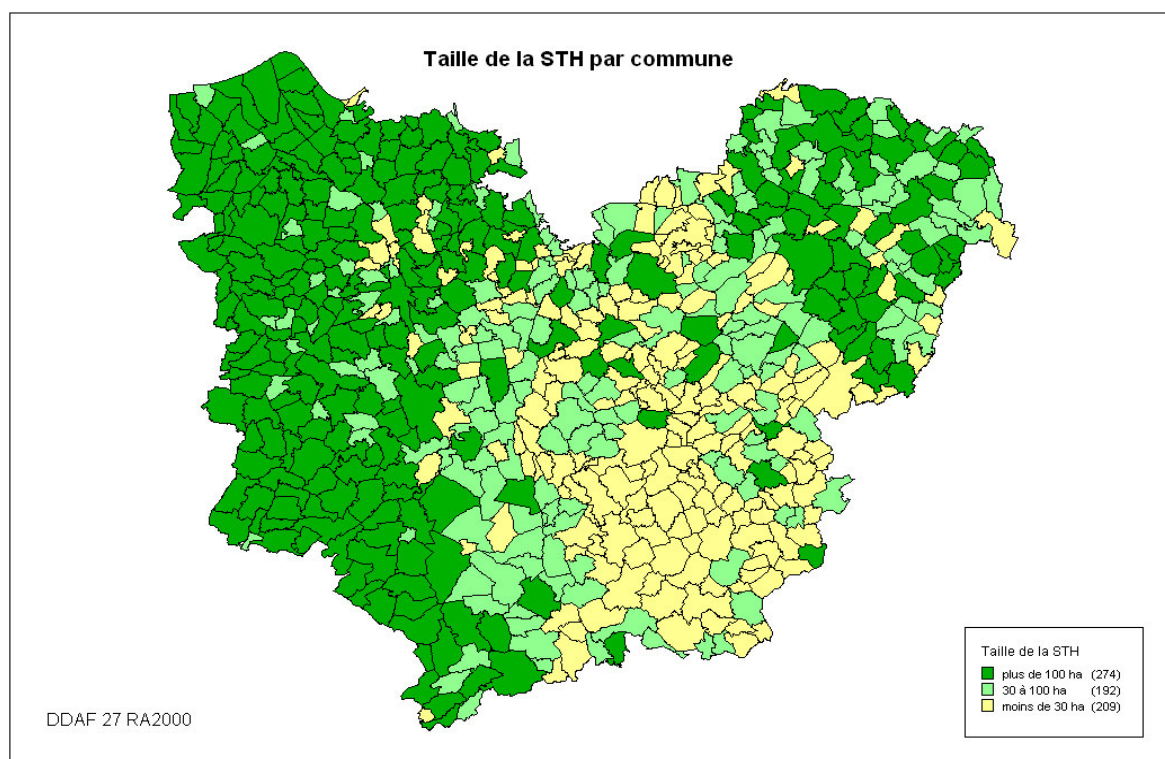


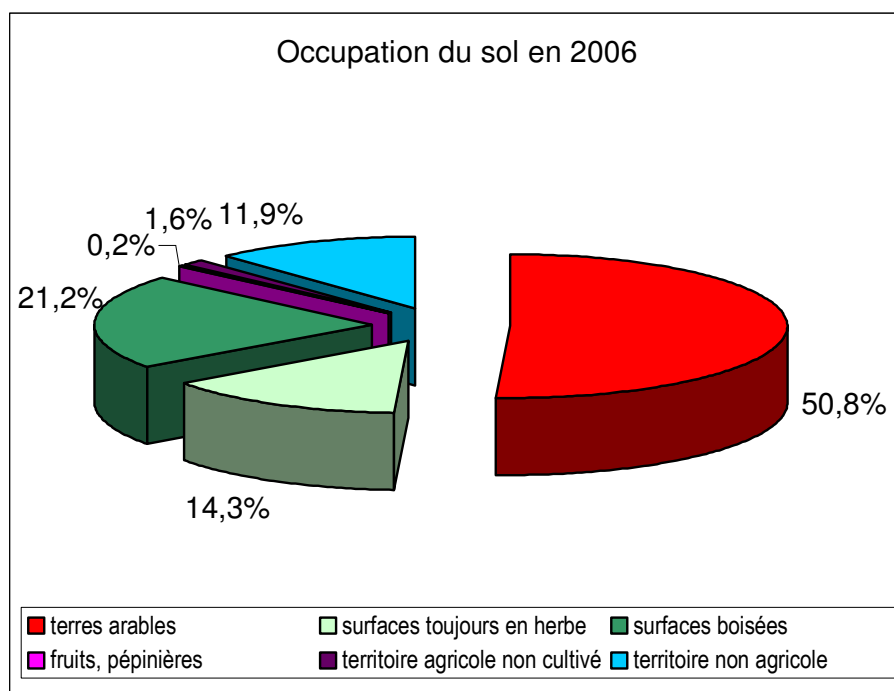
## Nombre d'exploitations



## Répartition de la SAU

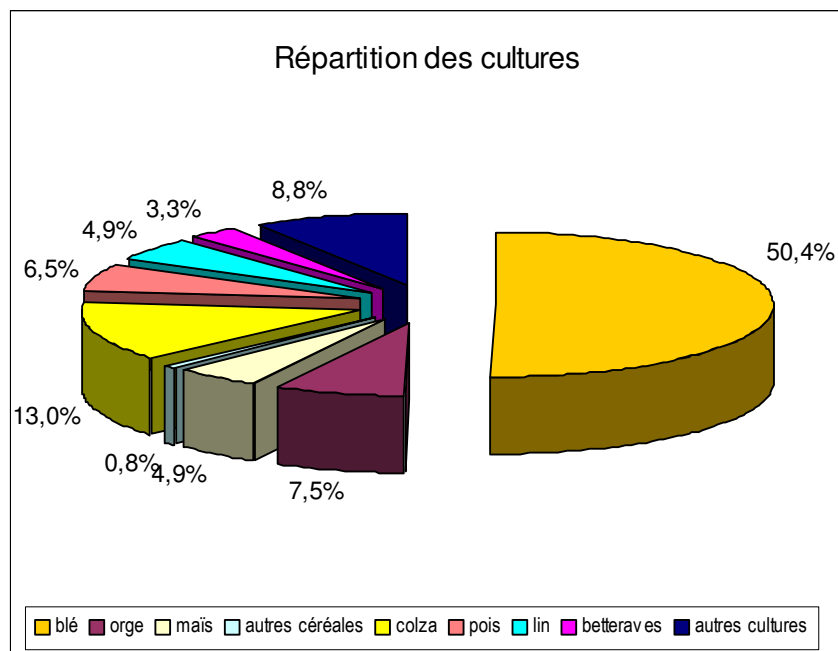


**Répartition de la surface toujours en herbe (STH)**

**Graphiques : Variation de la SAU et utilisation du territoire**

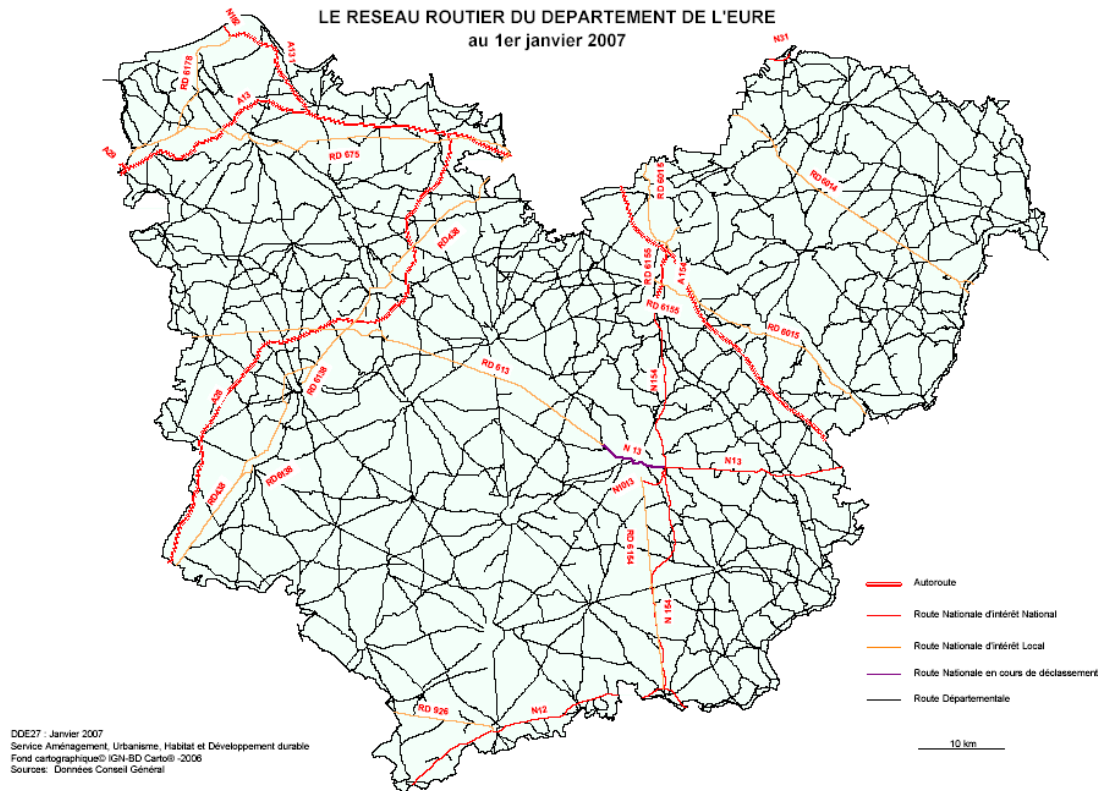
Source Enquête Lucas

### Répartition des cultures



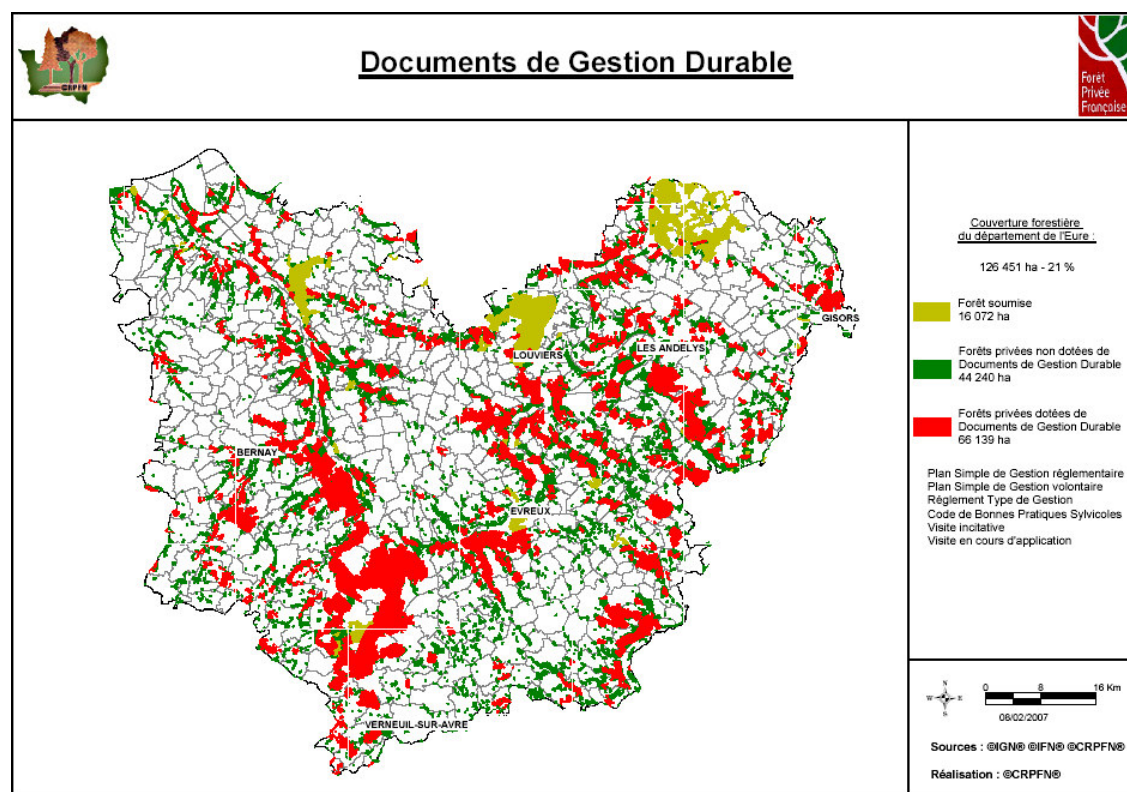
Source Statistique agricole annuelle

## ANNEXE VII : Le réseau routier du département de l'Eure



## ANNEXE VIII : Cartes des espaces boisés

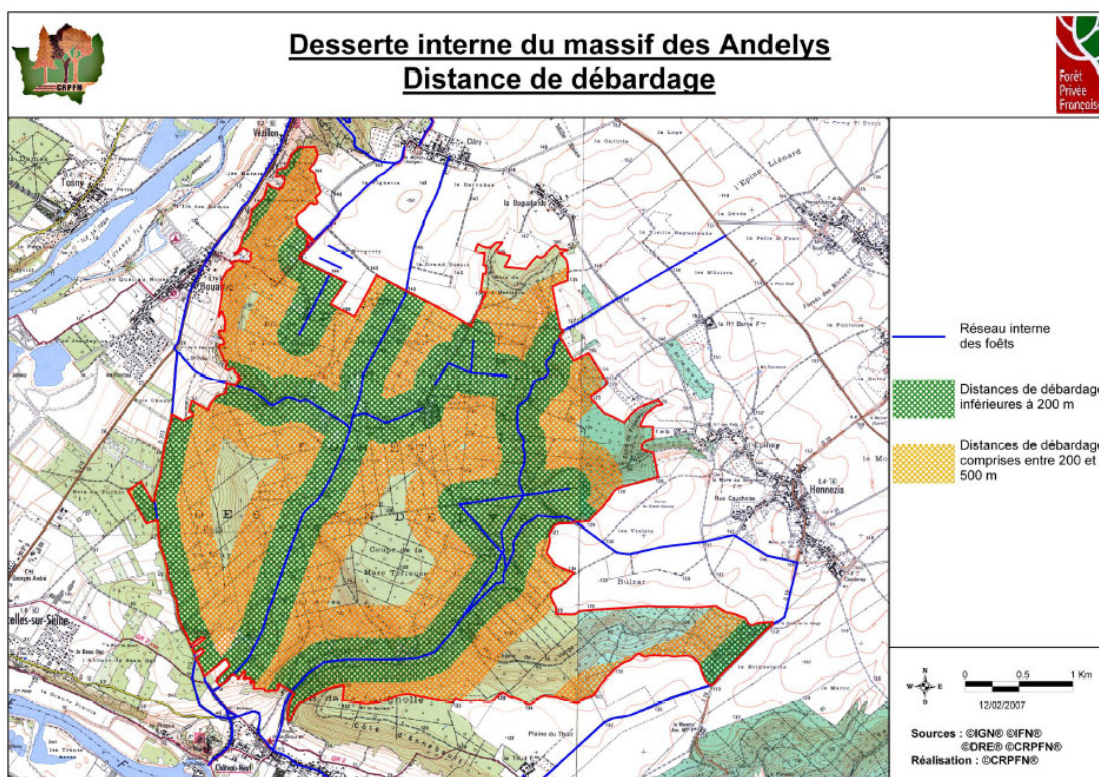
## 1 – Carte de répartition des documents de gestion durable :





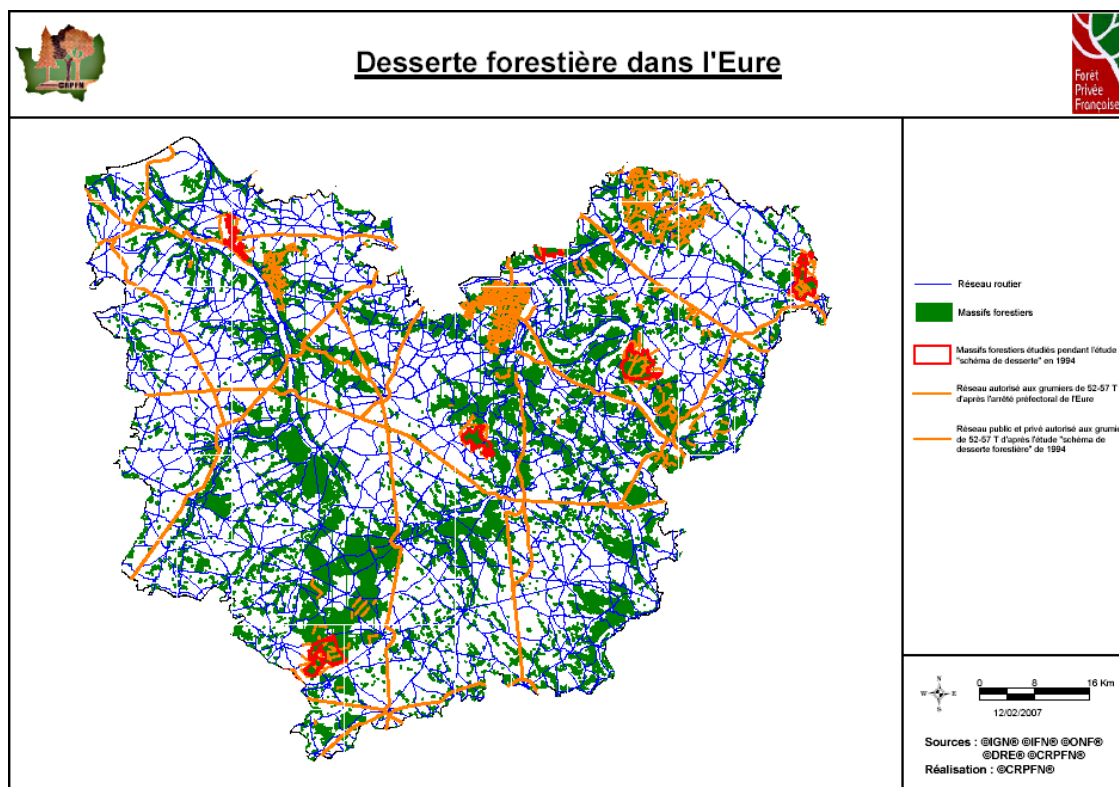
## 2 – Carte de desserte forestière interne :

## Exemple du massif des Andelys

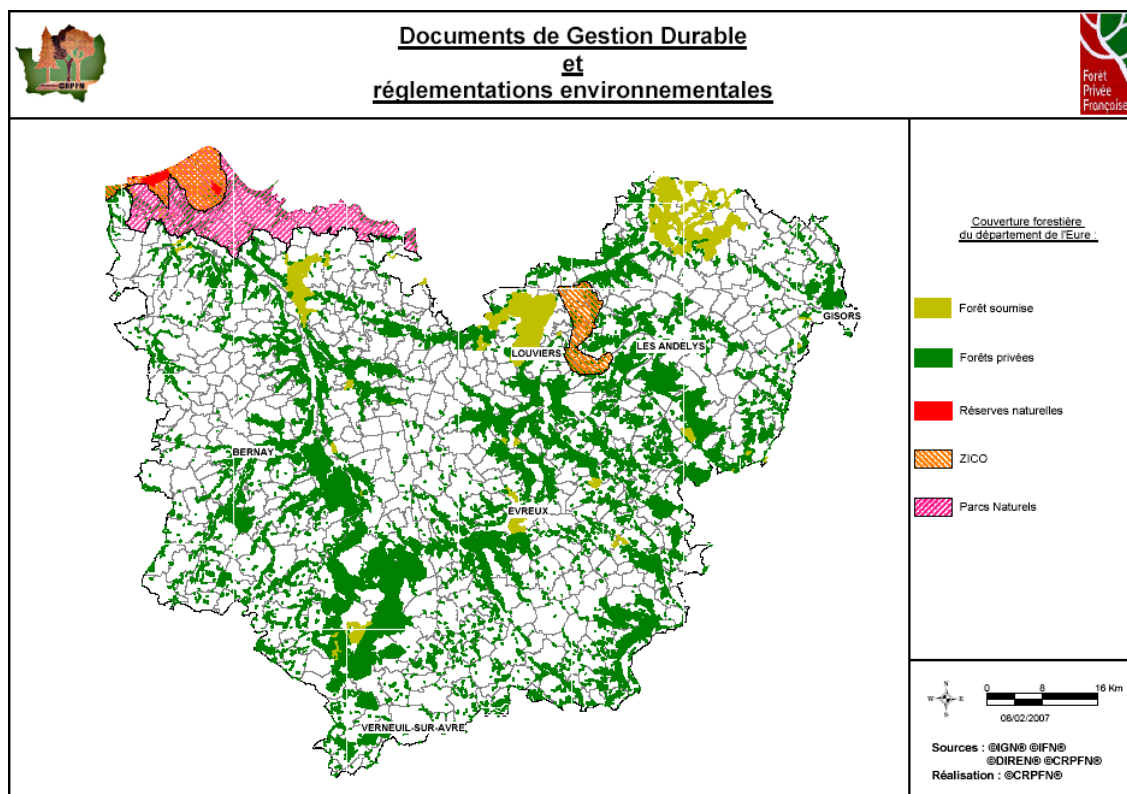




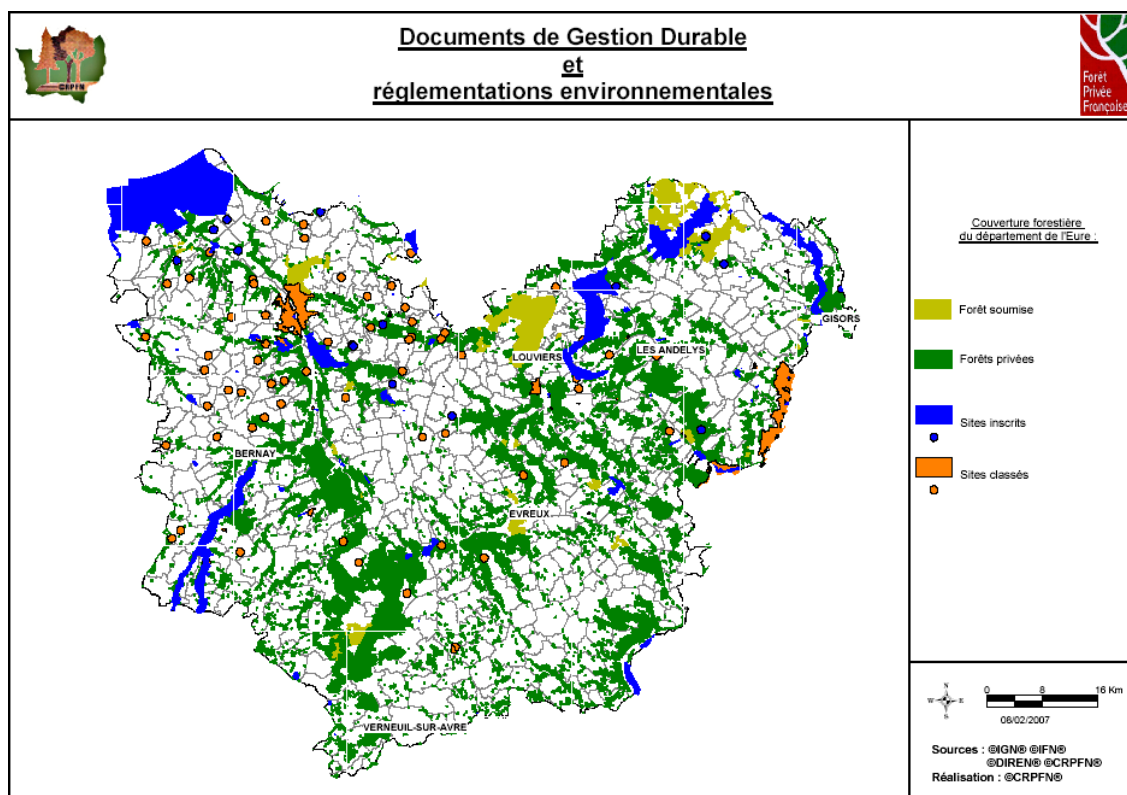
### 3 – Carte de desserte forestière – réseau routier :



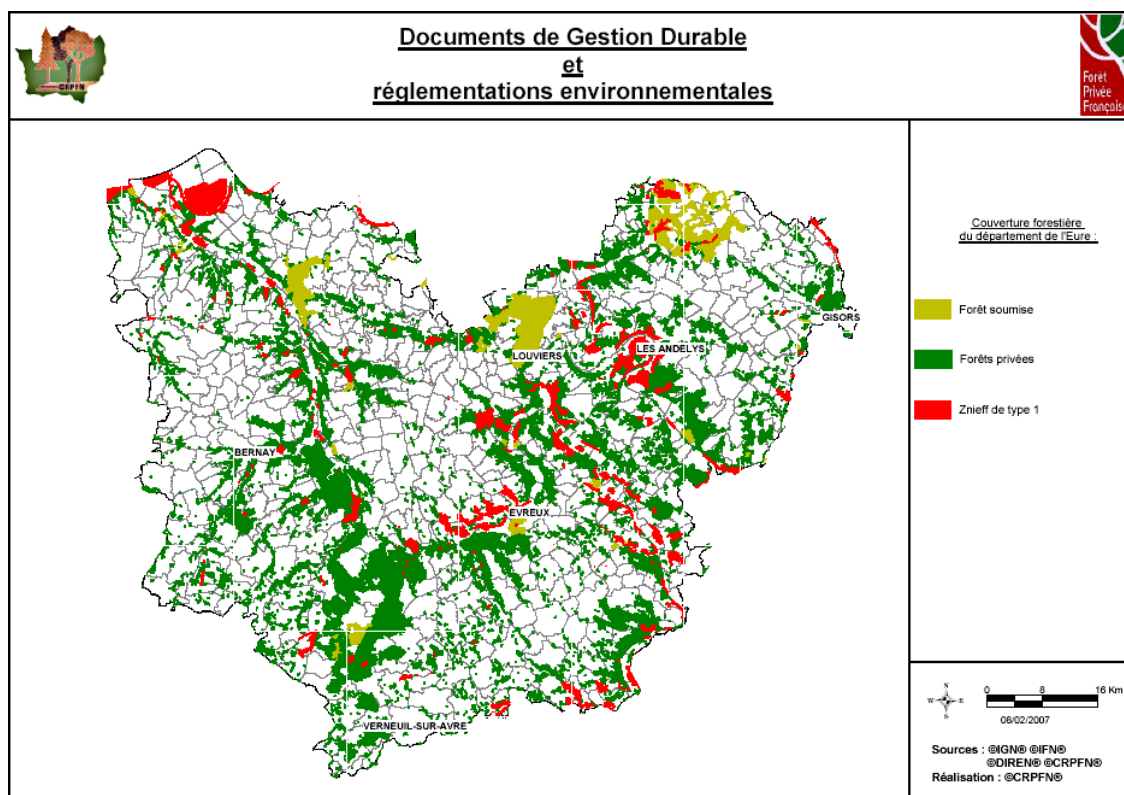
4 – Carte de répartition de documents de gestion durable et réglementations environnementales (rés. naturelle, ZICO, Parcs naturels) :



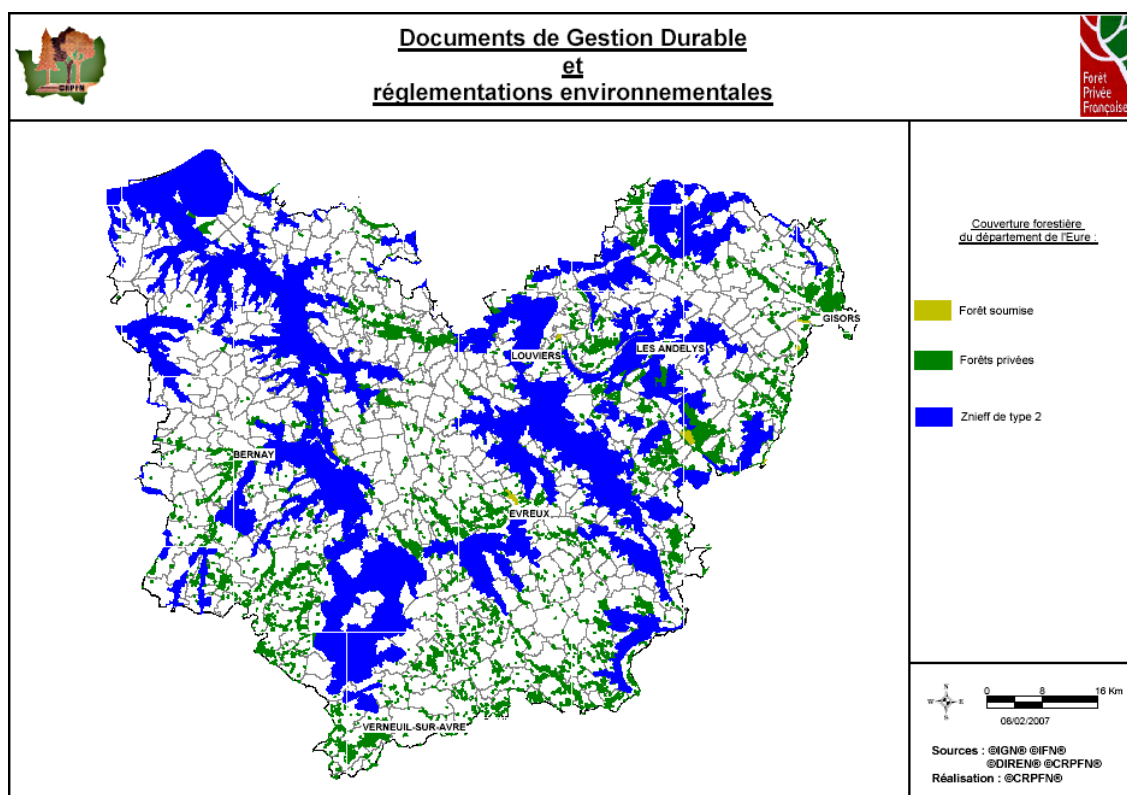
5 – Carte de répartition de documents de gestion durable et réglementations environnementales (sites inscrits et sites classés) :



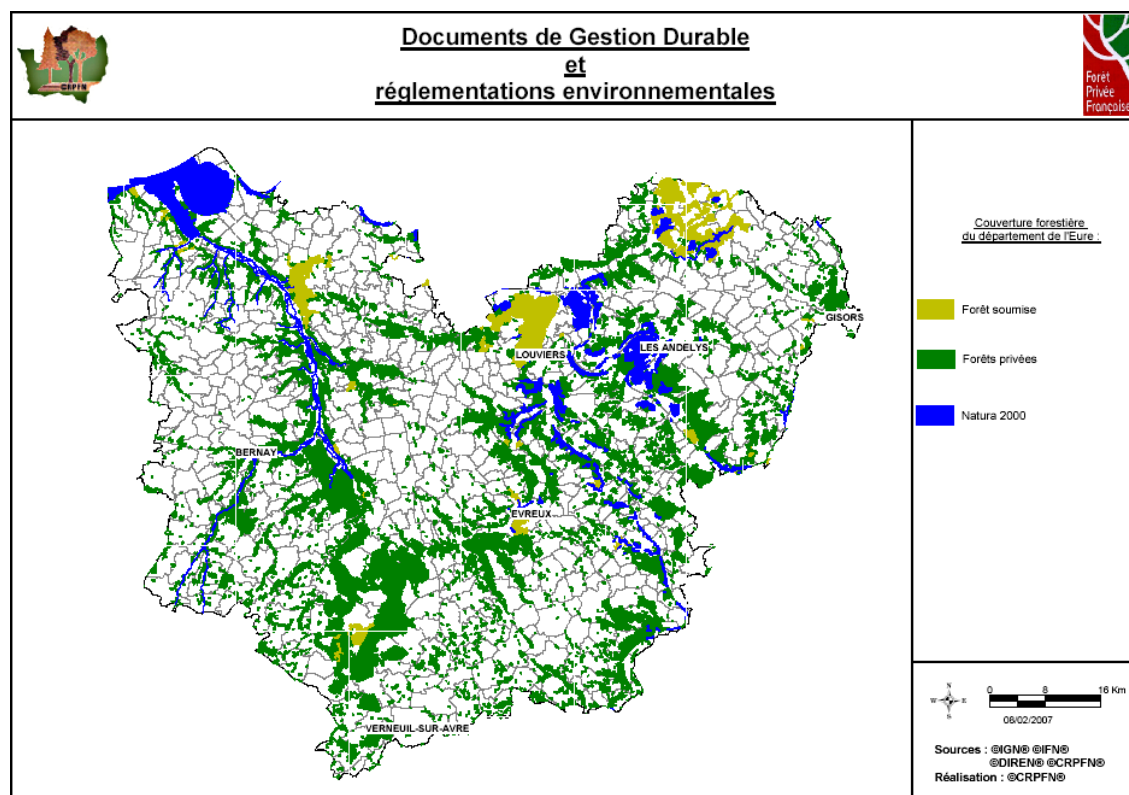
6 – Carte de répartition de documents de gestion durable et réglementations environnementales (ZNIEFF type 1) :



7 – Carte de répartition de documents de gestion durable et réglementations environnementales (ZNIEFF type 2) :



**8 – Carte de répartition de documents de gestion durable et réglementations environnementales (Natura 2000) :**



## ANNEXE IX : Liste des membre du comité de pilotage

N°	Nom et Prénom	Organisme	Adresse ou e-mail
1	LEMALLIER Antoine	Préfecture/27	<a href="mailto:antoine.lemallier@eure.préf.gouv.fr">antoine.lemallier@eure.préf.gouv.fr</a>
2	DUVAL Michel	Maire de Bueil	<a href="mailto:mairie@ville-bueil.fr">mairie@ville-bueil.fr</a>
3	CARPENTIER Bertrand	Maire de Marbeuf	27110 Marbeuf
4	DUBUISSON Gérard	FDSEA	<a href="mailto:gerard.dubuisson087@orange.fr">gerard.dubuisson087@orange.fr</a>
5	YON Daniel	SFP/27	<a href="mailto:yon.lieurey@wanadoo.fr">yon.lieurey@wanadoo.fr</a>
6	HINCELIN Eric	CRPFN	<a href="mailto:Eric.hincelin@crpf.fr">Eric.hincelin@crpf.fr</a>
7	DEBAENE Gérard	SAFER	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
8	BENARD Pascal	SAFER	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
9	HEBERT Dominique	Maire de La Forêt du Parc	<a href="mailto:mairie.laforetduparc@wanadoo.fr">mairie.laforetduparc@wanadoo.fr</a>
10	BOIS Jean-Paul	CG/27	<a href="mailto:jean-paul.bois@cg27.fr">jean-paul.bois@cg27.fr</a>
11	LAUTECAZE Pascale	ONF/HN	<a href="mailto:pascale.lautecaze@onf.fr">pascale.lautecaze@onf.fr</a>
12	FERLIN Paul	DIREN/HN	<a href="mailto:paul.ferlin@haute-normandie.ecologie.gouv.fr">paul.ferlin@haute-normandie.ecologie.gouv.fr</a>
13	POULAIN Pascale	EAD	<a href="mailto:p.poulain@sem-ead.fr">p.poulain@sem-ead.fr</a>
14	NAVE Alain	DDE	<a href="mailto:Alain.Nave@equipement.gouv.fr">Alain.Nave@equipement.gouv.fr</a>
15	DERBANNE Xavier	CAUE/27	<a href="mailto:Caue27@orange.fr">Caue27@orange.fr</a>
16	LESIMPLE Laurent	CCI/27	<a href="mailto:llesimple@eure.cci.fr">llesimple@eure.cci.fr</a>
17	HENNOCQUE Sylvain	CGE	<a href="mailto:sylvain.hennocque@wanadoo.fr">sylvain.hennocque@wanadoo.fr</a>
18	Me. LABIGNE Julien	CNE	<a href="mailto:chambre.eure@notaires.fr">chambre.eure@notaires.fr</a> <a href="mailto:julien.labigne@notaires.fr">julien.labigne@notaires.fr</a> Tél. : 02 32 45 20 19
19	BARBOSA Patrick	APNE	<a href="mailto:patrick.barbosa@free.fr">patrick.barbosa@free.fr</a>
20	MORAINE Françoise	Confédération paysanne	« Les Clos mignon », 27410 Saint Marguerite-En-Ouche
21	JOIN LAMBERT Emmanuel	Président de la CA/27	Chambre d'Agriculture de l'Eure, 9, rue de la Petite Cité, B.P. 882, 27008 Evreux
22	FOREST Etienne	ONCFS	<a href="mailto:sd27@oncfs.gouv.fr">sd27@oncfs.gouv.fr</a>
23	DUPUY Michel	CA/27	<a href="mailto:dupuymichel9149@neuf.fr">dupuymichel9149@neuf.fr</a>
24	MONTFILLIATRE Dominique	FDCE	<a href="mailto:chass.eure@wanadoo.fr">chass.eure@wanadoo.fr</a>
25		FDPPMA/27	<a href="mailto:peche27@wanadoo.fr">peche27@wanadoo.fr</a>
26	LEBONNIER Jean-Luc	ONEMA	<a href="mailto:sd27@onema.fr">sd27@onema.fr</a>
27	ADELIN Jean-Michel	Maire de Saint Pierre Du Mesnil	27330 Saint Pierre Du Mesnil
28	BOURDON Stéphanie	Présidente des Jeunes Agriculteurs	2, Espace de la Garenne, 27930 Guichainville
29	PELLERIN Marc-Alfred	Président de l'AGAPE	6, rue des Grands Riants, 27190 Gaudreville-La-Rivière <a href="mailto:marcalfredpel@yahoo.fr">marcalfredpel@yahoo.fr</a>
30	DELAPORTE Jean-Pierre	Maire de Fontaine-La-Soret	27800 Fontaine-La-Soret
31	ROGIER Philippe	DDAF/27	<a href="mailto:philippe.rogier@agriculture.gouv.fr">philippe.rogier@agriculture.gouv.fr</a>
32	LOURY Thomas	DDAF/27	<a href="mailto:thomas.loury@agriculture.gouv.fr">thomas.loury@agriculture.gouv.fr</a>

## ANNEXE X : Liste des membres des 3 groupes de travail

### 1 - Groupe de travail agriculture :

N°	Nom et Prénom	Organisme	Adresse e-mail
1	CHOJECKI Richard	FDPPMA/27	<a href="mailto:peche27@wanadoo.f">peche27@wanadoo.f</a>
2	BARBOSA Patrick	APNE	<a href="mailto:Patrick.barbosa@free.fr">Patrick.barbosa@free.fr</a>
3	PFEIFFER Nathalie FOREST Etienne	ONCFS/DR/NO ONCFS/27	<a href="mailto:Dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr">Dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr</a> <a href="mailto:sd27@oncfs.gouv.fr">sd27@oncfs.gouv.fr</a>
4	YON Daniel	SFP/27	<a href="mailto:yon.lieurey@wanadoo.fr">yon.lieurey@wanadoo.fr</a>
5	CARPENTIER Bertrand	Maire de Marbeuf	27110 Marbeuf
6	BENARD Pascal	SAFER	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
7	DEBAENE Gérard	SAFER	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
8	GOETZ Christophe	CG/27	<a href="mailto:christophe.goetz@cg27.fr">christophe.goetz@cg27.fr</a>
9	ADELIN Jean-Michel	Maire de Saint Pierre du Mesnil	27330 Saint Pierre du Mesnil
10	DUBUISSON Gérard	FDSEA	B.P. 3244, 27032 Evreux Cedex <a href="mailto:Gerard.dubuisson087@orange.fr">Gerard.dubuisson087@orange.fr</a>
11	PEIFFER David	DIREN/HN	<a href="mailto:david.peiffer@haute-normandie.ecologie.gouv.fr">david.peiffer@haute-normandie.ecologie.gouv.fr</a>
12	DUPUY Michel	CA/27	<a href="mailto:dupuymichel9149@neuf.fr">dupuymichel9149@neuf.fr</a>

### 2 – Groupe de travail forêts et milieux naturels :

N°	Nom et Prénom	Organisme	Adresse e-mail
1	CHOJECKI Richard	FDPPMA/27	<a href="mailto:peche27@wanadoo.f">peche27@wanadoo.f</a>
2	BARBOSA Patrick	APNE	<a href="mailto:Patrick.barbosa@free.fr">Patrick.barbosa@free.fr</a>
3	PFEIFFER Nathalie FOREST Etienne	ONCFS/DR/NO ONCFS/27	<a href="mailto:Dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr">Dr.nord-ouest@oncfs.gouv.fr</a> <a href="mailto:sd27@oncfs.gouv.fr">sd27@oncfs.gouv.fr</a>
4	YON Daniel	SFP/27	<a href="mailto:yon.lieurey@wanadoo.fr">yon.lieurey@wanadoo.fr</a>
5	HINCELIN Eric	CRPFN	<a href="mailto:Eric.hincelin@crpf.fr">Eric.hincelin@crpf.fr</a>
6	BENARD Pascal	SAFER	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
7	ROBINET Stéphanie	CG/27	<a href="mailto:Stephanie.robinet@cg27.fr">Stephanie.robinet@cg27.fr</a>
8	DEBAENE Gérard	CA/27	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
9	LEUTECAZE Pascale	ONF/HN	<a href="mailto:Pascale.lautecaze@onf.fr">Pascale.lautecaze@onf.fr</a>
10	PEIFFER David	DIREN/HN	<a href="mailto:David.peiffer@haute-normandie.gouv.fr">David.peiffer@haute-normandie.gouv.fr</a>
11	BEAUMONT Daniel	FDC/27	<a href="mailto:Chass.eure@wanadoo.fr">Chass.eure@wanadoo.fr</a>



**3 – Groupe de travail pression foncière et urbanisme :**

N°	Nom et Prénom	Organisme	Adresse ou e-mail
1	DUVAL Michel	Maire de Bueil	<a href="mailto:mairie@ville-bueil.fr">mairie@ville-bueil.fr</a>
2	CARPENTIER Bertrand	Maire de Marbeuf	27110 Marbeuf
3	DUBUISSON Gérard	FDSEA	B.P. 3244, 27032 Evreux CEDEX <a href="mailto:gerard.dubuisson087@orange.fr">gerard.dubuisson087@orange.fr</a>
4	YON Daniel	SFP/27	<a href="mailto:yon.lieurey@wanadoo.fr">yon.lieurey@wanadoo.fr</a>
5	HINCELIN Eric	CRPFN	<a href="mailto:Eric.hincelin@crpf.fr">Eric.hincelin@crpf.fr</a>
6	DEBAENE Gérard	SAFER	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
7	BENARD Pascal	SAFER	<a href="mailto:direction@safer-hn.fr">direction@safer-hn.fr</a>
8	HEBERT Dominique	Maire de La Forêt du Parc	27220 La Forêt du Parc <a href="mailto:mairie.laforetduparc@wanadoo.fr">mairie.laforetduparc@wanadoo.fr</a>
9	BOIS Jean-Paul	CG/27	<a href="mailto:jean-paul.bois@cg27.fr">jean-paul.bois@cg27.fr</a>
10	BLANC Nathalie	CG/27	<a href="mailto:nathalie.blanc@cg27.fr">nathalie.blanc@cg27.fr</a>
11	PERCHE Véronique	DIREN/HN	<a href="mailto:veronique.perche@haute-normandie.ecologie.gouv.fr">veronique.perche@haute-normandie.ecologie.gouv.fr</a>
12	PREVOST Jean-Jacques	CA/27	<a href="mailto:jjprevost@wanadoo.fr">jjprevost@wanadoo.fr</a>
13	NAVE Alain	DDE	<a href="mailto:Alain.Nave@equipement.gouv.fr">Alain.Nave@equipement.gouv.fr</a>
14	MEURICE Chantal	DDE	<a href="mailto:chantal.meurice@equipement.gouv.fr">chantal.meurice@equipement.gouv.fr</a>
15	SAPOWICZ Marcel	CA/27	<a href="mailto:marcel.sapowicz@eure.chambagri.fr">marcel.sapowicz@eure.chambagri.fr</a>

**ANNEXE XI : Liste des membres du comité de rédaction****I – DDAF/Eure :**

1) – Thomas LOURY : pilotage : [thomas.loury@agriculture.gouv.fr](mailto:thomas.loury@agriculture.gouv.fr)

3) – Max DUBOIS : Tél. : 02 32 24 87 82, [max.dubois@agriculture.gouv.fr](mailto:max.dubois@agriculture.gouv.fr)

2) – Soeun CHEY : Tél. : 02 32 24 87 54, [soeun.chey@agriculture.gouv.fr](mailto:soeun.chey@agriculture.gouv.fr)

**II – Chambre d’Agriculture :** Colombe RABOURG, Marcel SAPOWICZ  
et Sandrine VANDENABEELE : Tél. : 02 32 78 80 00

[colombe.rabourg@eure.chambagri.fr](mailto:colombe.rabourg@eure.chambagri.fr) , [marcel.sapowicz@eure.chambagri.fr](mailto:marcel.sapowicz@eure.chambagri.fr)  
[sandrine.vandenabeele@eure.chambagri.fr](mailto:sandrine.vandenabeele@eure.chambagri.fr)

**III – DDE :** Claude BIENVENU et Chantal MEURICE, Tél. : 02 32 29 60 79 (AN) et 02 32 29 61 46 (CM)

[claude.bienvenu@equipement.gouv.fr](mailto:claude.bienvenu@equipement.gouv.fr) et [chantal.meurice@equipement.gouv.fr](mailto:chantal.meurice@equipement.gouv.fr)

**ANNEXE XII : Etudes détaillées de l'état des lieux et diagnostic**

**1 – Agriculture :** (Cf. fichier DGEAF - GT Agriculture.doc)

**2 – Forêts et milieux naturels :** (Cf. fichier DGEAF - GT Forêts et Milieux naturels.doc)

**3 – Pression foncière et urbanisme :** (Cf. fichier DGEAF - GT Pression foncière et urbanisme.doc)